  

**REPUBLIQUE D’HAITI**

**PROGRAMME DE REFORME ET D’INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT**

**FONDS DE COOPERATION POUR L’EAU ET L’ASSAINISSEMENT (FCAS)**

**HTI-003-B**

**SCI No. 04-03/16**

**RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR MENER L’EVALUATION INSTITUTIONNELLE DES OFFICES REGIONAUX ET DES UNITES RURALES DEPARTEMENTALES**

Le *Gouvernement de la République d’Haïti a reçu* une subvention provenant de l’Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) pour financer le coût du Programme : «**PROGRAMME DE REFORME ET D’INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L’EAU POTABLE ET DE L’ASSAINISSEMENT**» et a l’intention d’utiliser la somme de **Quarante mille dollars et 00/100 (USD 40,000.00)** de cette subvention pour effectuer des paiements au titre du Contrat pour lequel cet avis est publié et vous invite à présenter votre candidature pour la réalisation de cette mission.

**L’objectif de cette mission s’articule autour des axes suivants, d’une part:**

* 1. **Faire une évaluation institutionnelle indépendante**, quantitative tant que qualitative **des OREPA et des URD, ainsi que des relations** des OREPAS et URD avec les autres institutions clés (DINEPA Central, OREPA, CTE, ONG, TEPAC, etc.) et parmi des URD ;
  2. **Faire une évaluation du personnel et des moyens disponibles des OREPAS et URD** sur la base de ses responsabilités de l’Institution et le volume de travail à accomplir.
* Faire une **évaluation des capacités du personnel** des OREPA et URD, sur la base de ses responsabilités et le volume de travail à développer et identification des carences du personnel des différents OREPA en termes de formation en relation aux responsabilités assignées.
* Définition d’un programme de transfert de connaissances qui répond aux carences identifiées en détaillant au moins les objectifs, contenus, durée, matériel didactique et la méthodologie du programme.
  1. **Proposer une liste d’indicateurs de performance pour le personnel des OREPA et URD** à appliquer pour les prochaines 3 années afin d’évaluer leur maitrise et prise en charge des responsabilités prévues dans la loi cadre 2009.

1. Proposer suite à l’analyse des relations institutionnelles un cadre régulateur des relations entre la DINEPA et les organismes décentralisés en conformité avec les attributions définies dans la loi cadre portant organisation du secteur de l’eau potable et de l’assainissement.

**D’autre part,** à partir de la documentation existante au niveau des institutions (DINEPA, OREPA),et à partir des entretiens avec les différents acteurs clés et suite aux visites de terrain, les Consultants auront pour mission de:

* + 1. Réviser au besoin les Termes de Référence des OREPA et les URD par rapport au travail qu’ils développent actuellement sur le terrain et identifier les raisons de cette variation ;
    2. Définir des procédures opérationnelles internes à chaque OREPA en incluant les URD, les CTE et les TEPAC.
    3. Analyser des besoins en termes de ressources en fonction des responsabilités de la DINEPA ;
    4. Evaluer le modèle de rapports soumis par les OREPA et les URD et proposer un modèle type en fonction des conclusions de l’évaluation,
    5. Définir un plan approprié de renforcement des OREPA et URD en fonction de leur mission et, en proposant des indicateurs institutionnels associés.
    6. Définir un système de suivi des services d’eau potable et assainissement a niveaux rural à implanter par les OREPA et URD pour les prochaines trois 3 années.
    7. Proposer une liste de critères institutionnels (quantitatifs et qualitatifs) pour évaluer le travail des OREPA et URD.
    8. Application des critères institutionnels précédemment définis à chaque OREPA et chaque URD: Faire quatre études de cas détaillés, du fonctionnement et du travail des OREPA et URD.
    9. Réviser la disponibilité de moyens humains et matériels de chaque URD et chaque OREPA par rapport à ses besoins pour bien développer son travail.
    10. Définir une liste d’indicateurs de performance, en accord avec la DINEPA, pour le personnel des URD pour les 3 prochaines années ;
    11. Faire une analyse du fonctionnement actuel de ces entités et également produire des recommandations en fonction des rôles de ces institutions.

La sélection se déroulera suivant les procédures de Recrutement de Consultant Individuel (CI) par la BID adoptée par l’AECID, méthode basée sur la qualification et l’expérience du Consultant:

Afin de permettre au Comité de Sélection d’apprécier vos compétences et expériences en la matière, vous êtes priés de bien vouloir soumettre, en version papier ou par courriel sous le titre **«Recrutement d’un (1) Consultant pour mener l’Evaluation Institutionnelle des Offices Régionaux et des Unités Rurales Départementales »**

Votre dossier comportant:

* Un CV détaillé
* Les références ainsi qu’une attestation d’emploi ou certificat de bonne réussite de la mission pour chaque poste occupé et/ou mission effectuée au cours des Cinq dernières années.
* Lettre d’intention

**Le profil recherché pour la réalisation de la mission:**

* Niveau Maitrise minimum, le Doctorat sera un atout;
* Douze (12) années minimum d’expérience professionnelle en tant que spécialiste en organisation et méthode et ou dans le suivi et évaluation des projets.
* Expérience minimum 4 années dans l’évaluation institutionnelle.
* Avoir participé dans l’évaluation des institutions des pays en voie de développement sera un atout.
* Bonne maitrise de la langue française.
* Expérience en suivi et évaluation des projets financés par le Banque Mondiale/Banque Interaméricaine de Développement.

Les intéressés devront présenter les dossiers au plus tard le 19 août 2016 à 3 h 30 PM avec la mention Candidature ACI No 04-03/16, « **Recrutement d’un (1) Consultant pour mener l’Evaluation Institutionnelle des Offices Régionaux et des Unités Rurales Départementales » aux adresses :**

1. [passation.marches@dinepa.gouv.ht](mailto:passation.marches@dinepa.gouv.ht)
2. Direction Nationale de l’Eau Potable et de l’Assainissement (DINEPA)

11, rue Borno, Pétion-Ville, Haiti.

Tels: (509) 2813-1285/2813-1286

NB: Pour toutes informations complémentaires les consultants peuvent envoyer un courriel à la DINEPA à l’adresse ci-dessus indiquée et seuls les candidats retenus seront contactés pour une entrevue.

Bénito DUMAY

Directeur Général